



La MDPH de la Meuse

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Meuse

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu d'accueil unique au service des personnes handicapées et de leurs familles. Sa mission est de faciliter leurs démarches administratives et de concrétiser leurs projets de vie.

Publié le 02 février 2024

Les relais d'accueil de la MDPH ...

- **COMMERCY**
Maison de la solidarité du Conseil
départemental
49 Rue Stanislas
- **ETAIN**
Maison de la solidarité du Conseil
départemental
11 Avenue Pauline Hanriot
- **MONTMÉDY**
Centre social et culturel
1 Rue du Commerce Bourignon
- **SAINTE-MIHEL**
Maison de la solidarité du Conseil
départemental
1 Place de l'Église
- **SÉZANNE**
Maison de la solidarité du Conseil
départemental
3 Avenue de Verdun
- **VAUCOULEURS**
Maison de la solidarité du Conseil
départemental
3 Rue de l'Église
- **VERDUN**
Maison de la solidarité du Conseil
départemental
8 Rue Louis Godin



L'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) informe et accompagne les personnes handicapées ainsi que leur famille tout au long de leur parcours:

- > Réception des demandes de droits ou de prestations de compensation du handicap
- > Mise en place et organisation de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation
- > Aide à la formulation du projet de vie d'une personne handicapée par l'évaluation de sa situation et de ses besoins et la préconisation des aides possibles
- > Suivi de la mise en œuvre des décisions prises par la CDAPH

La MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base de son projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.

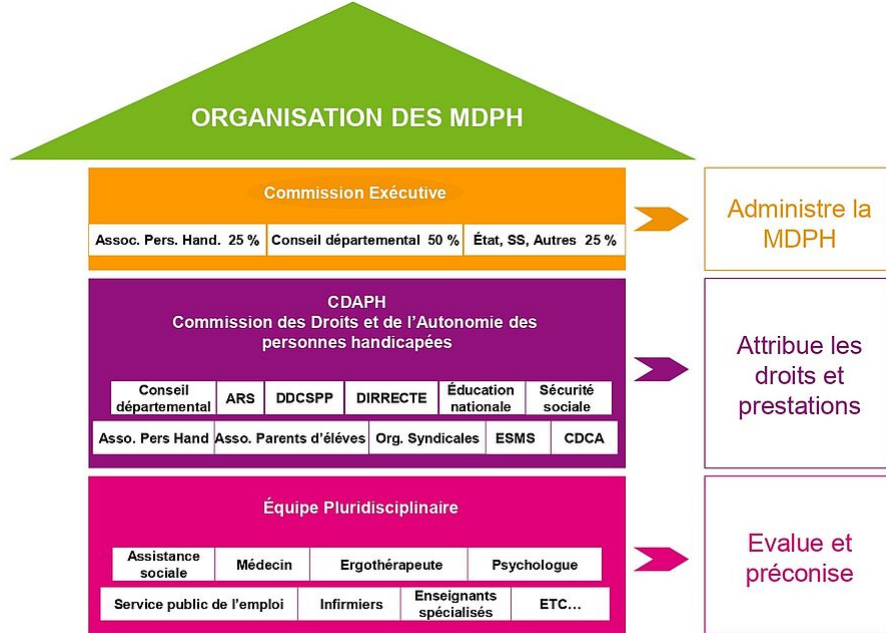
La CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) étudie les évaluations et prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne.



En 2022, **5 091** meusiens ont déposé une ou plusieurs demandes auprès des services de la MDPH.

La MDPH assure également les missions suivantes :

- > Gestion du Fonds Départemental de Compensation du Handicap chargé de compléter les plans de financements des projets de compensation des personnes handicapées
- > Organisation des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux
- > Organisation d'une mission de conciliation par des personnes qualifiées



Représentation schématique des instances de la MDPH

CONTACT



Etablissement pour personne âgée ou personne handicapée MDPH

📍 5 Espace Theuriet
55000 BAR LE DUC

📞 0329467070
📍 ITINÉRAIRE



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55